

CHARTE

Association	Les membres de l' Association s'engagent à respecter l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent nos professions.
Partenariat social	Les membres respectent la Convention Collective de Travail (CCT) en vigueur et les exigences légales de santé et de sécurité au travail.
Formation	Les membres encouragent la formation professionnelle initiale et continue de qualité.
Qualité	Les membres s'engagent à promouvoir un travail de qualité, fait dans les règles de l'art , respectant les normes professionnelles et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
Ethique	Les membres s'engagent à une transparence des prix et à des relations commerciales intègres, conformes aux lois et aux prix les plus justes.
Développement durable	Les membres s'engagent à travailler dans le sens de la politique énergétique du canton de Genève, tant que celle-ci est soutenue par l'Association.
Local	Les entreprises membres favorisent le partenariat avec les fournisseurs et sous-traitants régionaux, soutenant ainsi l' activité économique et sociale genevoise et régionale .

2020